

# Conseils, Assistance Réglementation Sécurité Au Travail

## Comment faites-vous aujourd'hui pour trouver l'information dont vous avez besoin en matière de sécurité au travail ?

**Internet ?** Avec des centaines voire des milliers de pages avec souvent des informations contradictoires ou inexacts.

**Abonnement à des revues professionnelles ou spécialisées ?** Avec généralement une mine d'informations considérables et la difficulté de trouver celle qui vous intéresse vraiment.

**Dans tous les cas, sans disposer d'un interlocuteur direct.**



(\* ) 1 **Jeton** correspond à un crédit-temps de 15 minutes Expert utilisable quand vous le souhaitez.

Grâce à un crédit de **Jetons**(\*), vous posez vos questions à l'un de nos Experts. Mieux encore, vous pouvez demander à être rappelé(e) de 09h00 à 17h30 tous les jours de la semaine. Deux situations peuvent se présenter :

- Soit l'Expert connaît la réponse et il vous la communique immédiatement.
- Soit la réponse nécessite d'effectuer des recherches particulières afin de vous communiquer des informations parfaitement fiables, et celui-ci vous transmet la réponse sous 4 Jours au plus.



L'équipe d'Experts à votre service est exclusivement constituée d'Ingénieurs HSE (Hygiène, Sécurité, Environnement) et d'un enseignant Université Lyon II, Master 2 Gestion des risques.

Tous sont également des Experts « Terrain » ayant une connaissance approfondie de vos métiers.

Nos Conseils et Assistance ne concernent pas le Droit du Travail dans son volet social. Pour cela, votre interlocuteur privilégié est votre Expert Comptable.

Quelques exemples de questions qui nous sont posées :

- On m'a dit que je ne pouvais pas faire monter un salarié sur un escabeau à plus de 3 mètres sans qu'il soit formé, est-ce vrai ?
- Nous avons deux caristes qui ont le Caces, est-ce suffisant ?
- Si deux de mes salariés en viennent aux mains, suis-je responsable ?
- Comment s'assurer que tous les chauffeurs ont bien un permis de conduire valide ?
- La société qui vérifie nos extincteurs vient de nous dire qu'il en fallait désormais deux de plus. Est-ce vraiment obligatoire ?

4  
JETONS  
EXPERT

150,00€ HT

ACHETER

9  
JETONS  
EXPERT

300,00€ HT

ACHETER

22  
JETONS  
EXPERT

600,00€ HT

ACHETER